



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 47809

Texte de la question

Mme Marie-Fanny Gournay attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le problème de la violence et l'immoralité à la télévision et la nécessité d'y apporter une solution. Elle lui demande si, à une époque où l'éducation des enfants passe davantage par l'école et la télévision que par l'influence parentale, la mise en place de la signalétique anti-violence est suffisante. En effet, le dispositif signalétique qui s'applique désormais à toutes les chaînes hertziennes publiques et privées n'a qu'un rôle de responsabilisation et d'information qui ne lui paraît pas suffisant compte tenu de la nécessité de limiter la violence et l'immoralité à la télévision. Au-delà de ce dispositif préventif, elle estime qu'il est nécessaire de mener une action directe par l'intermédiaire du CSA visant à responsabiliser les producteurs d'émissions et directeurs de chaînes. Il ne suffit pas de laisser aux parents la possibilité d'interdire une émission à leurs enfants. Certaines séquences ne mériteraient-elles pas purement et simplement d'être supprimées, et remplacées par des émissions divertissantes tout en faisant davantage appel aux valeurs morales. En conséquence, elle lui demande de lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre afin d'étendre les pouvoirs du CSA, notamment son pouvoir de sanction, remédiant ainsi à la dérive du petit écran.

Données clés

Auteur : [Mme Gournay Marie-Fanny](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47809

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 445